



## Les salariés en contrat court : des allers-retours plus fréquents entre emploi, chômage et inactivité

**E**n moyenne, en 2017, en France, 1,2 million de salariés occupent un emploi en contrat court, qu'ils soient en mission d'intérim ou sur un contrat à durée déterminée (CDD) de moins de trois mois. Ces salariés représentent 4,5 % des personnes occupant un emploi à un instant donné. Cette part est largement inférieure au poids des contrats courts dans l'ensemble des embauches réalisées sur une année.

Après avoir augmenté entre le début des années 1980 et le milieu des années 2000, la part des personnes en contrat court s'est stabilisée, malgré la forte croissance des embauches en contrat court. Ces tendances divergentes traduisent une forte hausse de la rotation de la main-d'œuvre au cours de la période.

Les contrats courts sont plus fréquents chez les jeunes, même s'ils se sont diffusés aux plus âgés. Les ouvriers sont aussi davantage en contrat court, notamment en intérim dans l'industrie.

Par rapport à l'ensemble des salariés en CDD ou en mission d'intérim, les personnes en contrat court sont plus souvent en situation de sous-emploi et expriment davantage le souhait d'avoir un autre emploi.

Un quart des personnes en contrat court sont au chômage ou en inactivité trois mois plus tard. Celles qui sont toujours en emploi trois mois plus tard travaillent le plus souvent chez le même employeur.

Environ 17 % des salariés en contrat court fin 2016 vivent dans un ménage en situation de pauvreté monétaire, contre 8 % pour l'ensemble des personnes occupant un emploi et 38 % pour les chômeurs.

Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc, division Emploi, Insee

En 2017, en moyenne sur l'ensemble de l'année, 1,2 million de personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) (*définitions*) occupent un contrat court (*définitions*), c'est-à-dire un contrat de moins de trois mois : 57 % sont en CDD (hors apprentissage, contrat aidé, stage) et 43 % effectuent une mission d'intérim. Près de la moitié des personnes en contrat court sont sur des contrats de moins d'un mois.

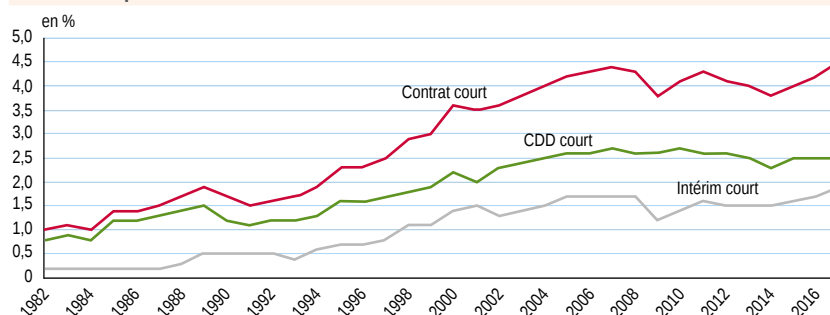
### 4,5 % des personnes en emploi à un instant donné sont en contrat court

En moyenne, en 2017, 4,5 % des personnes en emploi sont en contrat court ; cette part est de 5,1 % parmi les seuls salariés (*figure 1*). Si, à un instant donné, les contrats courts sont très minoritaires dans l'emploi, près de 75 % des embauches

(hors intérim) réalisées sur une année se font en contrat court (*encadré 1*). En effet, un même salarié peut être embauché plusieurs fois dans l'année, d'autant plus que le contrat est de courte durée.

Après une hausse entre le début des années 1980 et le milieu des années 2000 (passant de 1,0 % en 1982 à 4,4 % en 2007), la part des personnes en contrat court dans l'emploi total oscille

**1** Part des personnes en contrat court\* de 1982 à 2017



\* Mission d'intérim ou contrat à durée déterminée de moins de 3 mois, hors contrat aidé, stage, apprentissage.

Lecture : en 2017, 4,5 % des personnes en emploi sont en contrat court.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires, personnes en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; données calées sur les séries longues du marché du travail.

**Encadré 1****Majoritaires, les embauches en contrat court se concentrent sur une partie des salariés**

Selon les déclarations préalables à l'embauche collectées par l'Acoss (DPAE ; *sources*), les embauches en CDD de moins de trois mois ont fortement augmenté au cours de la dernière décennie et sont désormais nettement majoritaires dans l'ensemble des embauches : en 2016, elles représentent 75 % des embauches (hors intérim), contre 55 % en 2004.

Ces embauches en CDD courts se concentrent toutefois, et de plus en plus, sur une partie des salariés. Ainsi, 29 % des personnes embauchées en 2016 ne l'ont été que sur des CDD courts, contre 25 % en 2004. L'accès à un CDI reste plus fréquent que l'embauche exclusive en CDD court. Il recule peu sur la dernière décennie : 37 % des personnes embauchées en 2016 ont eu accès à au moins un CDI, contre 41 % en 2004.

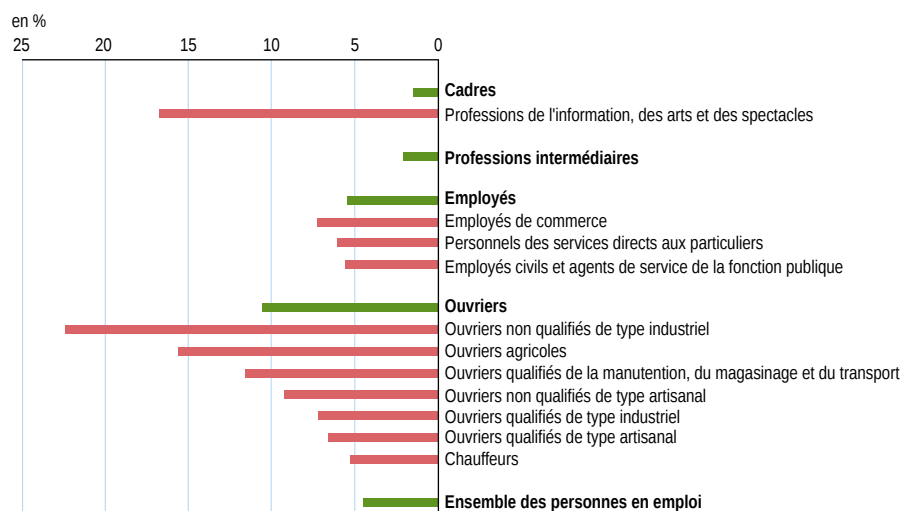
autour de 4 %. Plus précisément, la part des CDD courts dans l'emploi total est stable depuis le milieu des années 2000 alors que la part de l'intérim court suit les fluctuations conjoncturelles (repli en 2009 lors de la récession économique, hausse depuis 2015). Dans le même temps, la part des contrats courts dans l'ensemble des embauches réalisées sur une année n'a, quant à elle, cessé d'augmenter (*encadré 1*), ces contrats étant de plus en plus courts. Ces tendances divergentes traduisent une forte hausse de la rotation de la main-d'œuvre au cours de la période.

**Davantage de contrats courts parmi les ouvriers**

En 2017, la part des contrats courts est plus élevée pour les ouvriers (10,6 %) et, dans une moindre mesure, pour les employés (5,5 %) alors qu'elle est beaucoup plus faible pour les cadres (1,5 %) (*figure 2*). Les contrats courts sont particulièrement répandus parmi les ouvriers non qualifiés de type industriel (22,4 %), l'intérim étant plus fréquent dans l'industrie, et parmi les ouvriers agricoles (15,6 %), ces derniers étant plus souvent en contrat saisonnier. Les contrats courts sont également plus fréquents parmi les personnes travaillant dans les secteurs pouvant recruter en CDD d'usage (spectacle, hôtellerie, restauration par exemple) (*définitions*) : 16,8 % des personnes exerçant une profession de l'information, des arts et du spectacle sont ainsi en contrat court.

**Les contrats courts se sont diffusés à toutes les classes d'âge**

Alors que les contrats courts concernaient spécifiquement les jeunes dans le début des

**2 Part des personnes en contrat court par catégorie socioprofessionnelle en 2017**

Note : sont ici présentées les catégories socioprofessionnelles pour lesquelles la part de contrat court est supérieure à la moyenne. Ne figurent pas sur le graphique les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise qui ne sont pas concernés. Les catégories des cadres et des professions intermédiaires incluent des salariés et des non-salariés. Lecture : en 2017, 1,5 % des cadres sont en contrat court. Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires, personnes en emploi. Source : Insee, enquête Emploi 2017.

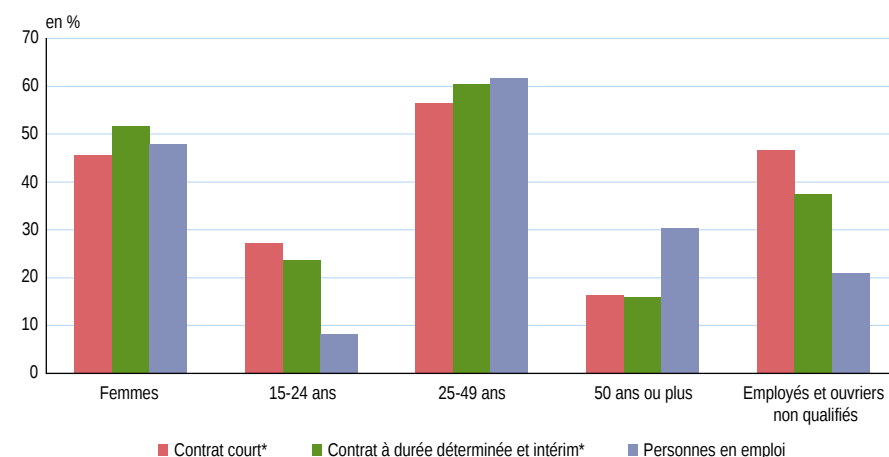
années 1980, ils se sont progressivement diffusés à toutes les classes d'âge : en 1982, 61 % des salariés en contrat court avaient moins de 25 ans ; en 2000, cette part n'était plus que de 39 % ; en 2017, elle s'élève à 27 % (*figure 3*). Les jeunes restent toutefois plus fréquemment en contrat court que leurs aînés. Ainsi, en 2017, 15,2 % des moins de 25 ans occupant un emploi sont en contrat court, contre 4,2 % pour les 25-49 ans et 2,4 % pour les 50 ans ou plus. La majorité des jeunes en contrat court ont terminé leurs études initiales.

Les femmes sont un peu moins souvent que les hommes en contrat court. Elles représentent 46 % des salariés en contrat court, contre 48 % de l'emploi total. La situation est cependant contrastée selon le type de contrat, en lien avec des différences sectorielles. Ainsi, elles représentent 58 % des

personnes en CDD court, mais seulement 30 % des personnes en intérim court, l'intérim étant plus fréquent dans l'industrie, secteur où les hommes sont surreprésentés.

**Des salariés plus souvent en sous-emploi**

Les salariés en contrat court sont plus souvent à temps partiel (en 2017, 29 %, contre 19 % pour l'ensemble des personnes occupant un emploi ; *figure 4*). Le temps partiel de très faible quotité (moins d'un mi-temps) y est notamment plus répandu : il concerne 12 % des salariés en contrat court, contre 4 % des personnes occupant un emploi. Le sous-emploi (*définitions*), qui inclut essentiellement des personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, est plus fréquent parmi les personnes en contrat

**3 Sexe, âge et qualification des personnes en contrat court en 2017**

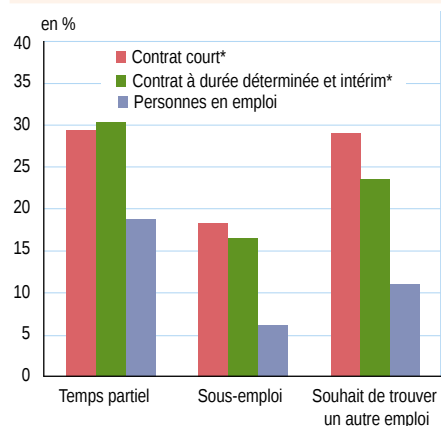
\*Hors contrat aidé, stage, apprentissage. Lecture : en 2017, 46 % des personnes en contrat court sont des femmes. Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires, personnes en emploi. Source : Insee, enquête Emploi 2017.

court : 18 % en 2017, contre 6 % dans l'emploi total. Le sous-emploi est plus fréquent pour les CDD courts (24 %), en particulier ceux de moins d'un mois (32 %), que pour l'intérim court (11 %).

### Un souhait plus fréquent d'avoir un autre emploi

En 2017, 29 % des salariés en contrat court (32 % pour l'intérim court et 27 % pour les CDD courts) souhaitent trouver un autre emploi, en remplacement ou en complément de leur emploi actuel. Cette part est moins élevée pour les salariés en CDD ou intérim (hors contrat aidé, stage, apprentissage) dans leur ensemble (24 %) et plus faible encore pour l'ensemble des personnes occupant un emploi (11 %). En effet, les personnes en contrat court anticipent fréquemment la fin prochaine de leur contrat : 52 % des personnes en contrat court souhaitant un autre emploi évoquent en premier lieu la recherche d'un emploi plus stable ou le risque de perdre leur emploi actuel, contre 16 % pour l'ensemble des personnes occupant un emploi et en souhaitant un autre. Vient ensuite le souhait d'augmenter ses revenus (18 %), même si cette motivation est moins importante que pour l'ensemble des personnes occupant un emploi et en souhaitant un autre (30 %). Malgré des conditions d'emploi globalement moins favorables, les salariés en contrat court sont plus nombreux que l'ensemble des CDD ou des missions d'intérim à déclarer avoir choisi ce type de contrat (34 % contre 28 %). Notamment, la part des contrats courts « choisis » dépasse 60 % pour les professions de l'information, des arts et des spectacles. Le caractère « choisi » du contrat peut être relatif : dans certains secteurs d'activité, l'offre d'emploi est fortement concentrée sur des contrats courts.

#### 4 Caractéristiques des contrats courts en 2017



\*Hors contrat aidé, stage, apprentissage.  
Lecture : en 2017, 29 % des personnes en contrat court travaillent à temps partiel.  
Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires, personnes en emploi.  
Source : Insee, enquête Emploi 2017.

### Un quart des salariés en contrat court n'a plus d'emploi trois mois plus tard

Parmi les salariés en contrat court une semaine donnée en 2017, 25 % ne sont plus en emploi trois mois plus tard : 15 % se retrouvent au chômage (*définitions*) et 10 % deviennent inactifs (*figure 5*). Par comparaison, parmi l'ensemble des personnes occupant un emploi à une date donnée, 4 % sont sans emploi trois mois plus tard. Les jeunes en contrat court basculent plus souvent vers l'inactivité, notamment parce qu'une partie d'entre eux reprend ou poursuit ses études.

Ces transitions fréquentes entre emploi en contrat court, chômage et inactivité se traduisent par un taux d'inscription à Pôle emploi plus élevé : 55 % des personnes en contrat court y sont inscrites, contre 40 % des personnes en CDD ou en intérim et 7 % de l'ensemble des personnes occupant un emploi (*encadré 2*).

Parmi les personnes en contrat court, les réembauches et renouvellements de contrats chez le même employeur sont fréquents : en 2017, 60 % d'entre elles travaillent encore dans la même entreprise trois mois plus tard. Cette situation est plus répandue pour les

#### Encadré 2

#### Les salariés en contrat court : des situations variées

Près de la moitié des personnes en contrat court étaient « en emploi de façon quasi continue » au cours de l'année passée (*figure*). Parmi elles, 70 % travaillent chez le même employeur trois mois plus tard. Plus qualifiées et plus âgées que les autres, ces personnes considèrent plus rarement le contrat court comme une activité d'appoint ou temporaire. Les professions des arts et du spectacle, qui représentent 5 % des contrats courts, sont surreprésentées dans ce groupe (8 %).

Les personnes en situation de « chômage prédominant » (19 % des personnes en contrat court) sont en contrat court à un instant donné mais ont déclaré être au chômage la majorité du temps durant l'année écoulée (9 mois sur 12). Très fréquemment inscrites à Pôle emploi (73 %), elles occupent moins souvent un contrat court par choix (21 %) et souhaitent plus souvent avoir un autre emploi (41 %).

Les personnes en « alternance emploi / chômage » (17 % des personnes en contrat court) ont passé au cours des douze derniers mois, la moitié du temps en emploi et l'autre moitié du temps au chômage.

Enfin, certaines personnes déclarent majoritairement exercer leur emploi en contrat court comme une activité temporaire ou d'appoint et avoir choisi ce type de contrat. Ces personnes sont d'une part, des jeunes, dont une majorité n'ont pas encore fini leurs études (63 %), vivant encore souvent chez leurs parents (11 % des contrats courts), d'autre part, des personnes ayant une « activité d'appoint » (3 % des contrats courts), majoritairement des femmes, des personnes plus âgées, moins qualifiées, alternant courtes périodes d'emploi et longues périodes d'inactivité.

#### Typologie des personnes en contrat court en 2017

|  | Emploi en continu | Chômage prédominant | Alternance emploi / chômage | Activités d'appoint | Petits boulots étudiants | Ensemble    |
|--|-------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|-------------|
| <b>Part dans l'ensemble des personnes en contrat court (en %)</b>            | <b>49</b>         | <b>19</b>           | <b>17</b>                   | <b>3</b>            | <b>11</b>                | <b>100</b>  |
| <b>Caractéristiques (en %)</b>   |                   |                     |                             |                     |                          |             |
| Femmes   | 45                | 43                  | 40                          | 70                  | 56                       | 46          |
| 15-24 ans  | 18                | 25                  | 22                          | 11                  | 82                       | 27          |
| 50 ans ou plus   | 20                | 14                  | 15                          | 37                  | 0                        | 16          |
| Employés et ouvriers non qualifiés   | 41                | 53                  | 50                          | 54                  | 50                       | 46          |
| Temps partiel*   | 28                | 30                  | 23                          | 59                  | 36                       | 29          |
| Sous-emploi*   | 18                | 23                  | 17                          | 24                  | 14                       | 18          |
| Emploi considéré comme d'appoint ou temporaire*                              | 17                | 38                  | 34                          | 47                  | 57                       | 30          |
| Choix du contrat de travail par le salarié*                                  | 34                | 21                  | 26                          | 52                  | 61                       | 34          |
| Souhait de trouver un autre emploi*  | 25                | 41                  | 33                          | 23                  | 20                       | 29          |
| Être inscrit à Pôle emploi   | 54                | 73                  | 68                          | 26                  | 18                       | 55          |
| <b>Au cours des 12 derniers mois, nombre de mois avec le statut déclaré*</b> |                   |                     |                             |                     |                          |             |
| Emploi   | 11,2              | 2,0                 | 6,6                         | 2,2                 | 1,5                      | 7,3         |
| Chômage  | 0,5               | 9,0                 | 4,5                         | 0,8                 | 0,6                      | 2,8         |
| Études   | 0,0               | 0,3                 | 0,2                         | 0,0                 | 9,6                      | 1,2         |
| Autre inactivité   | 0,0               | 0,2                 | 0,2                         | 8,8                 | 0,1                      | 0,4         |
| Non déclaré  | 0,1               | 0,6                 | 0,5                         | 0,1                 | 0,2                      | 0,3         |
| <b>Ensemble</b>  | <b>12,0</b>       | <b>12,0</b>         | <b>12,0</b>                 | <b>12,0</b>         | <b>12,0</b>              | <b>12,0</b> |

\* Variables utilisées pour construire la typologie.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires, personnes en contrat court.

Lecture : en 2017, les personnes en « emploi en continu » représentent 49 % des salariés en contrat court. Parmi elles, 45 % sont des femmes. Sur les 12 derniers mois, elles ont déclaré être principalement en emploi pendant 11,2 mois en moyenne.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

## 5 Situation trois mois plus tard pour les personnes en contrat court une semaine donnée en 2017

|  | Personnes en contrat court |            |                |            | Ensemble des personnes en emploi |
|--|----------------------------|------------|----------------|------------|----------------------------------|
|  | Moins de 25 ans            | 25-49 ans  | 50 ans ou plus | Ensemble   |                                  |
| Emploi                                 | 65                         | 79         | 79             | 75         | 96                               |
| Avec le même employeur                 | 47                         | 64         | 69             | 60         | 81                               |
| Avec un autre employeur ou non-salarié | 18                         | 15         | 11             | 15         | 15                               |
| Chômage                                | 16                         | 14         | 13             | 15         | 2                                |
| Inactivité                             | 19                         | 7          | 8              | 10         | 2                                |
| <b>Ensemble</b>                        | <b>100</b>                 | <b>100</b> | <b>100</b>     | <b>100</b> | <b>100</b>                       |

Lecture : 60 % des personnes en contrat court une semaine donnée en 2017 sont en emploi chez le même employeur trois mois plus tard.  
 Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires, personnes en emploi.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2017.

salariés les plus âgés, en particulier pour les femmes de 50 ans ou plus et pour les professions de l'information, des arts et des spectacles.

### 17 % des salariés en contrat court vivent sous le seuil de pauvreté

En 2016, environ 17 % des salariés en contrat court au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 vivent dans un ménage en situation de pauvreté monétaire (*définitions*), contre 15 % de l'ensemble des salariés en CDD ou mission d'intérim et 8 % des personnes qui occupent un emploi. À titre de comparaison, le taux de pauvreté des chômeurs est de 38 %.

Pour les salariés en contrat court, le risque de pauvreté est accru lorsqu'ils sont seuls à travailler dans leur ménage. Dans ce cas, qui concerne environ 40 % des salariés en contrat court, le taux de pauvreté atteint 31 %, contre 25 % pour l'ensemble des salariés en CDD ou mission d'intérim dans la même situation familiale. Lorsqu'ils vivent dans un ménage où une autre personne au moins travaille, leur taux de pauvreté est quatre fois plus faible (7 %) et proche de celui de l'ensemble des personnes en CDD ou en mission d'intérim dans la même situation (6 %). ■

### Sources

L'enquête **Emploi** permet de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de

l'année, en France (hors Mayotte). Chaque trimestre, environ 110 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons...) répondent à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ». Les personnes en emploi précisent le type et la durée prévisionnelle du contrat de l'emploi principal occupé. L'enquête **Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** résulte de l'enrichissement des données de l'enquête Emploi du 4<sup>e</sup> trimestre d'une année par les données fiscales et sociales. Elle est la source de référence pour l'étude des niveaux de vie et de la pauvreté monétaire.

La **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** est une formalité administrative réalisée par l'employeur. Les données de l'Acoss retenues ici portent sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et sur les non-fonctionnaires du secteur public.

### Définitions

**Personne en emploi au sens du BIT** : personne ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

**Personne en contrat court** : personne en emploi au sens du BIT dont l'emploi principal est soit un contrat à durée déterminée (CDD)

ou saisonnier de moins de trois mois, hors contrat aidé, apprentissage et stage, soit une mission d'intérim de moins de trois mois.

**CDD d'usage** : autorisé dans certains secteurs d'activité, il permet, sous certaines conditions, d'embaucher du personnel pour des besoins ponctuels ou occasionnels. Il n'est soumis à aucun délai de carence et ne donne lieu à aucune indemnité de précarité en fin de contrat.

**Chômeur au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

**Sous-emploi** : personne en emploi qui travaille à temps partiel, souhaite travailler davantage et est disponible pour le faire, ou qui a travaillé moins que d'habitude pendant la semaine de référence en raison de chômage partiel ou d'intempérie.

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie (ensemble des revenus du ménage nets des impôts directs rapportés à la taille du ménage) est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 026 euros par mois en 2016, est ici utilisé.

### Bibliographie

- Milin K., « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses* n° 26, juin 2018.
- Barlet M., Minni C., « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares Analyses* n° 56, juillet 2014.
- Picart C., « Une rotation de la main d'œuvre presque quintuplée en 30 ans », in *Emploi et salaires*, Insee Références, édition 2014.
- Berche K., Hagneré C., Vong M., « Les déclarations d'embauche entre 2000 et 2010 : une évolution marquée par la progression des CDD de moins d'un mois », *Acoss Stat* n° 143, 2011.

**Direction Générale :**  
 88 avenue Verdier  
 92541 Montrouge Cedex  
**Directeur de la publication :**  
 Jean-Luc Tavernier  
**Rédacteur en chef :**  
 A. Goin  
**Rédacteurs :**  
 J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat  
 C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette :** Jouve  
**Impression :** Jouve  
**Code Sage :** IP191736  
 ISSN 0997 - 3192  
 © Insee 2019

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>
- Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier : <https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

